

Des Faits et des Chiffres.

Il est prouvé par les prix marqués en chiffres ordinaires sur chaque instrument, que nos révolutions...

JUNIUS HART PIANO HOUSE

Rupture d'une Passerelle

Entre BREMEN. Le quai et le croiseur allemand...

Une passerelle provisoire jetée entre le quai de la rue Julia et le croiseur allemand Bremen s'est rompue...

Le wharf incliné pénètre dans l'eau jusqu'au flanc du croiseur, à une profondeur d'environ dix pieds.

Profond sur le quai il n'y a que quelques pouces d'eau. Les marteaux venant d'achever la construction de la passerelle en planches...

Les officiers et l'équipage du croiseur ont porté secours avec autant de promptitude que d'efficacité.

Un officier a enlevé son long manteau d'eau jusqu'au cou pour sauver P. Dominguez qui demeurait rue de Chartres, 1200.

Des voitures d'ambulance sont arrivées promptement sur les lieux, mais aucune personne n'a été transportée à l'hôpital.

Mordu par un chien.

Un petit garçon de huit ans, nommé John Heatherman, demeurant à l'angle des rues Bourgogne et Dauphine, a été mordu hier matin par un chien appartenant à Joseph Cuccia...

Le nouvel Hôtel des Postes.

Dans une conversation avec M. Woodward, directeur des postes, M. Charles Henry Treat, trésorier des Etats-Unis, qui était à la Nouvelle-Orléans avant-hier, a dit que...

Mort subite.

Ernest Acosta, un Italien âgé de 82 ans, demeurant rue Dauphine, 2632, est mort subitement hier matin alors qu'il passait à l'angle des rues Dauphine et Mandeville.

Elections primaires.

Il y aura prochainement des élections primaires dans les neuvième et onzième wards pour choisir les candidats aux fonctions de membres de la législature de la Louisiane.

Dans le neuvième ward John Williams est le représentant de la faction Zengel, et J. W. Williams est soutenu par la faction Dudenheffer.

Dans le onzième il y a trois candidats: Dies, Connors et April.

Le comité composé de sénateurs et de représentants auquel a été confiée la mission d'élaborer un nouveau projet de loi sur les élections primaires, projet qui sera déposé à la législature à la prochaine session, s'est réuni hier matin dans le bureau du président J. C. Henriques...

Un projet rédigé par M. Henriques a été discuté.

LES COURSES.

CHEVAUX INSCRITS DANS LES COURSES DE LUNDI (FAIR GROUNDS)

Première course, 3/4 mille—Triple Silver 103 livres, Ring Raven 105, Fitz 105, Hudson 105, Ben MacDhui 105, Mordella 103, Atwood 105, Sowan 103, Investor 101, Uncle Henry 104, Henry Bert 105, Schlarie 105, King Cole 104, Boue 105, Goldsmith 108.

Deuxième course, 3 furlongs—Viola C. 112 livres, Miss Martha 112, Little Wanda 112, Blitsee 112, Susanah 112, Mutabile 112, Trista 112, Jardinière 116, Mintberia 112, Our Own 109.

Troisième course, 1 mille—Little Scout, 116 livres, Bishop Weed 106, Kickshaw 102, Peter Paul 105, Schoomate 105, Kittle Platt 101, De Sprull 106, North Wind 111, The Regen 113, Dollinda 108, R. F. Williams 111, Logistilla 106, Tribes Hill 111, Footlights Favorite 106, Macbeth 113.

Quatrième course, 3/4 mille—Lieber 118 livres, Third Alarm 105, Fargo 92, First Premium.

Cinquième course, 1 1/2 mille—Erne 108 livres, Mr. Hart 103, Greenman 98, Club 103, Brilliant 97, Merri Pioneer 101, Light Opera 105, Pau 94, Bernie Cramer 97, Boderick 106, Little Coker 103, Gray Lizette 100, Lee King 103, Prince Salm Salm 107, John Randolph 100.

Sixième course, 1 mille et 20 yards—Moderator 121 livres, Mint Leaf 116, Ancient Whisk 96, Commandant 121, Mahogany 103, Tristan Shandy 115, Colonel 119, Charles McKee 113, Marvin Neal 101, Oberon 100, George A. Knight 98, Lena J. 102, Captain Bob 127, Arabo 121, Evie Greene 101.

CHEVAUX INSCRITS DANS LES COURSES DE LUNDI (CITY PARK)

Première course, 3 1/2 furlongs—Chambert 108 livres, Judge Treen 108, Solvent 108, Beau Brummel 105, Arthur Rosenfield 108, Palatina 105, Gang Saw 105, Tom Morgan 105, Merry Leap 105, La Thorpe 105, Black Flag 105, La Verita 105, J. D. Dunn 105, Azelle 105, First Lika 105.

Deuxième course, steeplechase—Lights Out 160 livres, Class Leader 156, Evander 154, Oliver Mack 147, Charawind 147, Pirate 144, Judge Nolan 144, Flying Rain Cloud 144, John E. Owens 140.

Troisième course, 5/8 mille—Robin Hood 118 livres, Bucher 105, Bradley's Pet 105, Chief Hayes 103, Kargut 95, Coma 94.

Quatrième course, 5 1/2 furlongs—Champ Clark 112 livres, Frenchie's First 110, Burglette 110, Kara 110, Goldway 110, Verdant 107, Wilfred 107, Pulque 105, Net Sable.

Cinquième course, 1 1/8 mille—Thistle Do 114, Berry Hughes 114, Juba 111, Monochord 109, The Trifler 109, Fox Hunting 106, Twenty Shot 106, Thora Lee 104, Limerick Girl 104, Lieber Gore 99, Creel 94, Ezra 91, Lought 89, Maudina 89, Woggie Bug 89.

Sixième course, 3/4 mille—Pat Biret 123 livres, Cadine 114, Room Mate 107, Bronze Wing 106, Careless 106, St Tammany 106, Duchess Ollie 106, Folles Bergères, 102, Ida Davis 102, Bensonhurst 100, Jack Adams 99, Anne Davis 97.

Septième course, 1 mille et 70 yards—Foreigner 108 livres, Big Bow 105, Tom Mot 103, Willie Newcomb 103, The Don 101, Amberita 101, Little Red 100, Jean 100, Siss Lee 97, Granada 91, Wakerful 91, Goldie 89, Merlingo 89, Daring 89, Mayor Duncan 86.

Suicide.

Herman Schoras, un Allemand âgé de 70 ans, s'est suicidé en se déplaçant sur Soraparu, 428, hier soir vers six heures en se brûlant la cervelle avec un revolver de calibre 32. Il laisse une femme, deux filles et un fils.

Je Fais Pousser les Cheveux

Pour le Prouver, l'Envoyer un Paquet à l'Essai Grátis par la Poste.



Ma découverte fait véritablement pousser les cheveux ou arrête la chute, fait disparaître les pellicules, contre rapidement les crânes livides d'une chevelure abondante fait pousser les sourcils et les cils et rend promptement leur couleur naturelle aux cheveux gris ou ternes. Ecrivez aujourd'hui.

COPEZ CE COUPON car il est possible que cette offre ne parvienne plus. Remplissez les blancs et expédiez à E. F. Stokes, Gérant, 4253 Food Building, Cincinnati, Ohio, en mettant sous le pli un timbre de 2 cents pour aider aux frais de port.

Je n'ai jamais essayé le remède Fero pour les Cheveux et le Cuir Chevelu, mais si vous voulez m'envoyer par la poste, s'il vous plaît, un paquet à l'essai, j'en ferai usage.

Jockeys blessés.

L. Jones et Willie Allen, deux jockeys, ont été blessés dans la septième course au City Park hier après-midi. Ils ont été pansés à l'hôpital.

Entre gamins.

Au cours d'une querelle survenue hier après-midi à l'angle des rues Grant et St-Roch, entre Walter Chaland et Daniel Fields, deux gamins de couleur, le premier a été blessé à la tête.

DECES.

BAUDIER—Décédé lundi, 29 janvier, à 9 h 30 heures p. m. Agé de 74 ans. Mme Vve VICTOR BAUDIER, née Elizabeth ROUSSEAU, native de la paroisse St-Martin LaS.

QUENTIN—Décédé lundi, 29 janvier, à 7 h 10 heures p. m. Agé de 59 ans. EDMOND QUENTIN époux de Marie Leauge, natif de France.

DUCROS—Décédé à St Bernard, sur l'habitation "Little Gem", mardi 30 janvier, à 11 heures a. m. Agé de 55 ans. Mme MAE V. DUCROS (née Rosa Biancha NAU), native de la paroisse St Bernard, LaS.

RAYNAL—Décédé mardi, 30 janvier, à 10 heures a. m. Agé de 44 ans. Mme BERNARD RAYNAL, née Josephine Grossier, native de la Nouvelle-Orléans.

JOHN BONNOT, Entrepreneur de pompes funèbres. 623 RUE STE-ANNE. Téléphone No 1045.

F. LAUDUMIEY & CO. ENTREPRENEURS DE Pompes Funèbres. 1108 et 1112 Nord Remparts.

B. ADER, G. J. MOTHE ADER & MOTHE, Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nlle-Orléans. 817 rue Toulouse.

JOSEPH RAY, Successeur de LARAT & RAY. Directeur de Pompes Funèbres et Embauxmes. No 1308 Avenue Nord Remparts.

JOSEPH RAY, Successeur de LARAT & RAY. Directeur de Pompes Funèbres et Embauxmes. No 1308 Avenue Nord Remparts.

JOSEPH RAY, Successeur de LARAT & RAY. Directeur de Pompes Funèbres et Embauxmes. No 1308 Avenue Nord Remparts.

FAIR GROUNDS SAMEDI, 10 FEVRIER, CRESCENT CITY JOCKEY CLUB'S AUDUBON SELLING STAKES, \$1,000 ajoutés. Cars Electriques Directement aux Fair Grounds. Rue Broad, Bayou St-Jean et les Lignes de Ceinture de l'Esplanade quittant les rues Canal et St-Charles. Toutes les Trois Minutes. GRAND CONCERT MUSICAL. SIX COURSES DE PREMIERE CLASSE TOUTS LES JOURS. COMMENÇANT A 2 P. M. Entrée \$1.00. Dames, 50 cents.

BANQUES. RAPPORT DE LA CONDITION DE LA German-American National Bank. Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 29 janvier 1906.

BANQUES. Rapport de la condition de la Whitney-Central National Bank. Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 29 janvier 1906.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Je JNO. S. FERGUSON, caissier de la banque susnommée, jure solennellement que le rapport ci-dessus est vrai, de mieux de ma connaissance et croyance.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALLOCATION. Metropolitan Bldg Co. à Leonard C. Chamberlain, porteur, Marengo, Gén. Taylor, Franklin et Liberté, \$5,875. Rouen.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALLOCATION. Wm D. Chamberlain à la Metropolitan Bldg Co., même propriété, \$7,200. Rouen.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALLOCATION. Bernard Switzer à Gaspard Greco, terrain, Lafayette, Bassin, Remparts et Poydras, \$3,000. Henriques.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALLOCATION. M. Rose Catalonotte à Mme Katherine Boss, 3 terrains Delaronde, Tricou, Déley et Bienvenu, \$1,600. Bailey.

VENTES A L'ENOAN. E. S. COBB, INSTALLATION DE LAITERIE. A L'ENOAN—La propriété de L. BOUQUET, Mardi, le 6 février 1906, à 11 heures p. m.

Spear, Escoffier & Spear. ANNONCE JUDICIAIRE. VINGT-QUATRE LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT. COMPRENANT TOUT L'EST.

SUCCESSION DE ERNEST EUGENE CORDIER. No 79, 158—Cité de la République, la Paroisse d'Orléans. PAR SPER, ESCOFFIER & SPER, Placide J. Spear, Escoffier—Bureau No 802 rue Perdido—MEUBLES, le 7 mars 1906, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Bourbon, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans le 1er février 1906, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci-dessous:

W. R. Metzler. Installation de Laiterie de J. M. IGAN. Mardi, 13 Février à 11 heures p. m.

AVIS SPECIAL. LES COMMISSAIRES DE L'ECOLE M. DON GH—Bureau du Contrôleur, Hôte de Ville, N. O. 18 janvier 1906—DES SOUS-MINISTRES DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Bureau No 100, mardi 13 février 1906, à 11 heures p. m., mettront à la vente, paraitre, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Paroisse Jefferson, Etat de la Louisiane, conformément aux plans et spécifications et à l'avis de l'architecte en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. J. M. Metzler, les terrains ci-dessous désignés, situés dans le 2e district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'